

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

Le mercredi 12 septembre 2018 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 7 septembre 2018.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Madame Laurence CORNEC qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Monsieur Loïc JEZEQUEL qui a donné pouvoir à Madame Morgane LAOT.

Monsieur Daniel IMPIERI a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 20 juin 2018 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux qui sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler.

Monsieur Eric TANGUY demande pourquoi les débats sur la présence des camping-cars à Corn ar Gazel n'ont été repris ni dans le registre des délibérations ni dans le compte-rendu de la réunion, alors que le Conseil municipal avait demandé, lors de cette séance, de mettre les plots à 5 mètres de la voie communale pour empêcher le stationnement des camping-cars.

Monsieur le Maire répond que ces débats, n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, ne figurent pas dans le registre des délibérations, et que, c'est un oubli s'ils n'ont pas été repris dans le compte-rendu. La présence des camping-cars sur le site de Corn ar Gazel sera évoquée en affaires diverses lors de cette séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour et 3 abstentions (Daniel IMPIERI, Eric TANGUY, Patrick DROUET), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2018.

2. MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES POUR LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES ENFANCE/JEUNESSE

A compter du 1^{er} octobre 2018, les familles devraient être en mesure de gérer elles-mêmes les inscriptions de leurs enfants aux services communaux Enfance/Jeunesse par le biais du Portail Familles développé par la société 3D Ouest, basée à LANNION.

La mise en place de ce logiciel implique une évolution des règlements. Aussi, Monsieur le Maire propose de valider les modifications proposées par la commission Vie scolaire Enfance lors de sa réunion du lundi 16 juillet 2018.

- Pour le restaurant scolaire : modification des articles 1, 3, 4, 5 et 7 (nouvel article)

Commande des repas :

- pour le vendredi 10h les commandes pour le lundi et le mardi suivants
- pour le mardi 10h les commandes pour le jeudi et vendredi suivants

Majoration de 1 euro par repas si l'enfant vient déjeuner alors qu'il n'a pas été inscrit

- Pour l'ALSH : modification des articles 1, 4, 6 et 7

Réservation pour le mercredi : 8 jours à l'avance

Réservation pour les vacances scolaires : 15 jours à l'avance

Réservation pour les mini-camps : 1 mois à l'avance

- Pour la Garderie périscolaire : modification des articles 1, 3, 4, 5, 7 et 11

Réservation de la garderie sans majoration ni date limite.

Approbation unanime du Conseil Municipal.

3. VENTE DE MOBIL-HOMES COMMUNAUX

Les gérants du camping de l'Aber Benoît ont fait savoir qu'ils allaient renouveler les 2 mobil-homes communaux (de marque Rapidhome Loft 75) mentionnés dans l'inventaire de leur contrat de DSP car ces derniers, achetés en 2002, sont devenus vétustes et les équipements ne correspondent plus aux attentes de la clientèle.

Monsieur le Maire propose de mettre ces mobil-homes à la vente et d'en faire la publicité sur le bulletin communal, le site internet de la Commune, la plateforme UZED. Il convient auparavant d'arrêter le prix de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Eric TANGUY),

- Décide de vendre les mobil-homes de marque Rapidhome Loft 75 au prix négociable de 3 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire, si les mobil-homes ne sont pas vendus avant le 31 octobre 2018, à prendre contact avec les gérants du camping pour la cession des mobil-homes

4. AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un dispositif qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Ces missions sont définies autour de 9 thématiques prioritaires, qui ont été définies par le Conseil d'Administration de l'Agence du Service Civique : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, et intervention d'urgence. Un référentiel présente la construction d'une mission et détaille de façon générale ces neuf thématiques, et propose des exemples de missions de Service Civique classés par thématiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la demande d'agrément, de l'autoriser à accueillir des volontaires du service civique durant la période d'agrément de 3 ans, de l'autoriser à verser à ces volontaires une prestation mensuelle à hauteur du montant prévu par l'article R.121-25 du code du service national, ces sommes étant inscrites au budget de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 210 € à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) pour 7 apprentis demeurant sur la Commune et, d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association communale Ancêtres-Terres-Abers suite à leur exposition hommage «Soldats et Marins de Saint-Pabu dans la Grande Guerre ».

6. AMENAGEMENT DES ESPACES PRES DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) POUR L'ANNEE 2017 PRESENTE PAR BREST METROPOLE AMENAGEMENT (BMA)

La Commune de SAINT-PABU a confié à BMA (Brest Métropole aménagement) la réalisation de l'ouvrage en mandat, conformément aux dispositions de la loi n°85.704 du 12 juillet 1985 et de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, pour l'aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel, d'un coût estimé (valeur octobre 2016) de 3,4 millions d'euros HT.

Conformément à l'article 8.3 du Cahier des Clauses Particulières du marché, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération, arrêté au 31 décembre 2017.

Le bilan financier arrêté par BMA fait apparaître pour 2017 :

- la rémunération du mandataire s'élève à 21 844,16 € HT soit 26 212,98 € TTC,
- les dépenses réglées par BMA pour le compte de la Commune s'élève à 37 089,95 € HT soit 44 864,49 € TTC, correspondant essentiellement à des frais d'études, honoraires et frais divers.

Pour l'année 2018, BMA prévoit :

- pour les services techniques : la notification des marchés de travaux (14 lots) et d'assurance, le suivi et la réception des marchés de travaux.
- pour l'école et la salle multi-activités : le 2nd jury de concours et la notification du marché de maîtrise d'œuvre, le dépôt du permis de construire, la préparation et la consultation du marché de travaux (environ une vingtaine de lots).

L'ensemble des dépenses de l'opération en 2018 est estimé à 1,15 million d'euros TTC, soit un total de dépenses dont BMA devra s'acquitter de 1,08 million d'euros TTC. Les financements de l'opération sont exclusivement constitués par les appels de fonds auprès du Maître d'ouvrage (160 000 € versés en 2017). Le solde de la trésorerie de l'opération s'élève à 115 135,31 € au 31 décembre 2017. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le CRAC de l'opération Aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel arrêté au 31 décembre 2017, présenté par BMA (Brest Métropole aménagement),

7. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU HAMEAU DE PLADENN

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale la voirie du hameau de Pladenn de 92 mètres linéaires. Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale. L'intégration de cette voie porte le mètre linéaire de voirie communale de SAINT-PABU à 54 428 mètres.

8. CONSULTATION DES EPCI ET LEURS COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES

Les élus ont été destinataires par message électronique lundi 3 septembre 2018 des courriers adressés par le Président de la CCPA et le Préfet de Région sollicitant l'avis des EPCI de Bretagne sur les propositions relatives aux conditions d'implantation des carrières, sur les gisements d'intérêt régional et national ainsi que sur les dispositions projetées en matière d'objectifs, d'orientation, de mesure, de suivi et d'évaluation.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil municipal n'émet aucun avis car la Commune n'est pas concernée par ce projet et n'a aucune observation à formuler.

9. AFFAIRES DIVERSES

En fin de séance, Monsieur le Maire revient sur le dossier des camping-cars et leur présence qui a fait l'objet de plusieurs remarques en Mairie cet été. Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juin 2018, le Conseil municipal avait demandé que les plots de protection secteur de Corn ar Gazel soient remis à 5 mètres de recul par rapport à la voie communale pour empêcher le stationnement des camping-cars. Pour des raisons de sécurité routière, cela n'a pas pu être fait. Les plots ont été remis à leur emplacement initial. Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est suivi depuis quelques années par la Municipalité. L'aménagement d'un espace réservé aux camping-cars avait été envisagé par les gérants du camping au sein du camping, mais ce projet n'a pas abouti. La municipalité peut donc reprendre ce projet sans faire concurrence au camping sous DSP (Délégation de Service Public). Monsieur le Maire annonce qu'il a contacté des sociétés spécialisées dans l'accueil des camping-cars dans les communes. Ce dossier sera étudié par les commissions communales chargées du Tourisme et des Travaux.

Monsieur le Maire annonce les notifications d'aides financières :

Département : soutien financier de 34 350 € (10 % de la dépense subventionnable retenue) pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle de sports.

CAF : ALSH TAP : 1 803,44 € acompte 2018 (subvention totale : 4 169,34 € en 2017, 3 953,80 € en 2016)

ALSH extrascolaire : 6 233,85 € acompte 2018 (subvention totale : 8 905,50 € en 2017, 9 727,87 € en 2016)

La Mairie a reçu cet été plusieurs courriers et plaintes quant à la collecte des ordures ménagères. Monsieur le Maire annonce qu'un courrier va être adressé à la CCPA, en charge de ce service sur la commune depuis 1997 afin d'essayer d'améliorer le service.